



Comment savoir et comment négocier une rente sans perdre de l'ar

Par **JACKDANIEL**, le **16/01/2009** à **11:25**

je perçois une rente viager depuis 1993 à la suite d'un accident de circulation, elle n'était pas imposable jusqu'en 2006, depuis je paye ses impôts, une csg, et rds , une augmentation de ma taxe d'habitation en faites cette rente me fait perdre de l'argent , car la revalorisation de cette rente depuis plus de 15 ans je l'ai rendu en une fois, j'ai voulu en 2007 la racheter mais il m'en donnait une somme inférieure, je veux savoir si il y a un moyen de savoir comment à été faites cette rente, comment la négocier correctement , en sachant que je n'est pas été indemnisé sur les mois de maladie et chômage pour la retraite je parle bien sur en argent ! j'ai 54 ans et je m'aperçois qu'il va me manquer plus 12 ans de cotisations pour la retraite . J'ai besoin de conseils ou es-ce-que j'ai une solution merci

si vous avez besoin de plus de précisions, je reste à votre entière disposition

Cordialement

Par **PIT1**, le **19/01/2009** à **19:02**

Je pense que si vous ete inapte au travail, on peut demander la retraite anticipé à partir de 60 ans est la caisse payeras le taux plein.

Toujours sous réserve, car je l'ai lu quelque part mais ne sais plus ou.

Par **PIT1**, le **19/01/2009** à **19:03**

RECTIFICATIION?JE CROIS QUE C4EST UNIQUEMENT POUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL